

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Mardi 12 Octobre 2021  
à 18 h 30

---

**PRESENTS :**

B. de COURRÈGES, B. LAVILLE, J. BENETAUD, A. SERREAU, R. AUFFRAY, C. GUÉRINEAU, J. BOURDET, B. CARTIER, S. FERRANDEZ, D. COSTA, C. WILLIOT, F. CONGOURDEAU, S. TRAINQUART, C. LATRY, J. DENIAU.

**POUVOIRS :**

MC. BOURUMEAU donne pouvoir à B. de COURRÈGES,  
M. ALCOBENDAS-MONINO donne pouvoir à B. LAVILLE,  
S. MILLE donne pouvoir à J. BENETAUD,  
N. GOURDONNEAU donne pouvoir à J. DENIAU.

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants formant au moins la moitié des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

Secrétaire de séance : FERRANDEZ Stéphane

**Approbation du Conseil Municipal du Mardi 14 Septembre 2021**

*Accord unanime du Conseil Municipal*

**Présentation sur la compatibilité du PLU communal avec le SCoT du Seuil-du-Poitou – Cabinet « Auddicé Urbanisme »**

Madame DURAND a présenté un diaporama qui explique sur quels points le PLU devrait être modifié pour devenir compatible avec le SCoT du Seuil-du-Poitou.  
L'ensemble des membres présents a acté que le PLU doit être modifié ou révisé pour être en adéquation avec le SCoT du Seuil-du-Poitou et tenir compte des évolutions rendues nécessaires depuis la mise en œuvre du PLU en 2018.  
Un groupe de travail sera constitué en temps utile.

**Approbation du Conseil Municipal du Mardi 14 Septembre 2021**

*Accord unanime du Conseil Municipal*

**Délibération n° 21-44 : ZAE de la Fosse des Sables - parcelle ZA 121 : conditions de vente à la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE VENDRE** la parcelle cadastrée section ZA n° 121 située dans la ZAE de la Fosse des Sables, d'une contenance de 26 447 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 euro, au Grand Châtelleraut,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passés en la forme authentique, aux frais de l'acquéreur, en l'étude de Me BARON, notaire à Dangé-Saint-Romain (86220).

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 pouvoirs

- Exprimés : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

## **Délibération n° 21-45 : Décision modificative n°5**

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°5, équilibrée en dépenses et recettes telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Opération	Libellé	Montant BP 2021	Montant DM n°5	Montant BP après DM n°5
<i>INVESTISSEMENT DEPENSES</i>				
204	Voirie	2 629 330€	- 75 000€	2 554 330€
240	Tennis couvert / Club house	220 700€	- 100 000€	120 700€
260	Tennis / courts extérieur	162 100€	- 100 000€	62 100€
269	Bât. à usage commercial Espace de santé Pierre Marcou	431 800€	+ 200 000€	631 800€
274	Maison du Lac	50 000€	+ 75 000€	125 000€
TOTAL		3 493 930€	0€	3 493 930€

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les actes correspondants.

### **Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 pouvoirs

- Exprimés : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

## **Délibération n° 21-46 : Délibération de principe fixant les taux de promotion d'avancement de grade**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE SOLLICITER** l'avis du Comité Technique concernant la proposition de fixer les taux de promotion d'avancement de grade comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio
C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	25%
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
		Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

- **DE RAPELLER** que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement ; avancement qui dépendra des missions effectives des agents et qu'elles doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre,

- **D'INDIQUER** qu'une délibération définitive sera prise lorsque l'avis du Comité Technique aura été recueilli.

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 pouvoirs

- Exprimés : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

**Délibération n° 21-47 : Subvention exceptionnelle 2021 : Comité des Fêtes / Marché de Noël**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'OCTROYER** une subvention de 715€ au profit du Comité des Fêtes.

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 pouvoirs

- Exprimés : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

**Délibération n° 21-48 : Acquisition et mise à disposition de matériel sportif au profit de l'Ingrandes Boxe Française**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACQUÉRIR** le matériel : un (1) ring pliable pour un montant de 5 737,91€,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la Convention de mise à disposition correspondante avec l'Ingrandes Boxe Française.

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 pouvoirs

- Exprimés : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

**Délibération n° 21-49 : Redevance pour l'occupation du domaine public (RODP) "Gaz" pour l'année 2021**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'EMETTRE** le titre de recette correspondant à l'occupation du domaine public communal par l'entreprise GRDF, soit une redevance pour l'année 2021 de 529€.

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 pouvoirs

- Exprimés : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0